
L'édifice de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest :

Célébrer notre passé et se projeter vers l'avenir

Don Couturier

Le présent article traite de la célébration du 20e anniversaire de l'édifice de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et s'attarde aux événements politiques qui ont mené à sa construction.

« Dans cette contrée, vous avez plus de chances de voir une éclipse totale du soleil que d'assister à l'inauguration d'un nouvel édifice législatif. C'est seulement la troisième fois au cours du présent siècle qu'un tel événement se produit et un seul autre édifice du genre sera construit de notre vivant. Rendez-vous donc au Nunavut en 1999. »

— Michael Ballantyne, Président de la 12^e Assemblée législative, allocution prononcée à l'occasion de l'inauguration de l'édifice législatif le 17 novembre 1993.

Le 1^{er} novembre 2013, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a organisé une célébration pour commémorer les 20 premières années d'existence de l'édifice législatif. Des commissaires, des premiers ministres, des Présidents et des greffiers de l'Assemblée législative, actuels et anciens, ont participé à ce rassemblement public pour rendre hommage au patrimoine politique unique, à l'évolution historique et au siège permanent du territoire.

L'expression « siège permanent » est particulièrement importante ici, puisqu'au cours des cent dernières années, la majorité des tractations politiques des T.N.-O. se sont déroulées dans des locaux temporaires et souvent improvisés. Dans ce contexte, la construction de l'édifice législatif est un moment charnière de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest, parce qu'elle confirme que le territoire a atteint sa maturité politique. L'Assemblée ne sera plus une locataire

sur ses propres terres et ne sera plus réduite à louer des locaux pour se loger et mener ses travaux. Parce qu'il abrite la deuxième plus jeune assemblée législative au Canada, l'édifice symbolise aussi le long et sinueux chemin parcouru pour s'affranchir de l'administration coloniale. Il témoigne des efforts déployés par le territoire pour se libérer de ce mode de fonctionnement et pour réussir à se doter de ses propres attributs, à savoir un gouvernement de consensus et responsable, une représentation élue et une autonomie politique.

Il y a vingt ans, lorsque le très honorable Jean Chrétien s'est levé dans l'enceinte de l'Assemblée législative pour annoncer l'inauguration officielle de l'édifice à la population des T.N.-O., tous savaient qu'un pas irréversible venait d'être franchi vers la réalisation des objectifs susmentionnés. L'impulsion en faveur du transfert des responsabilités du gouvernement fédéral était inéluctable, mais tous savaient à partir de ce moment-là que l'Assemblée législative allait devenir le plus important symbole de l'administration publique dans le territoire. Dans ce contexte, le 20^e anniversaire de l'édifice de l'Assemblée législative est une occasion en or pour souligner les jalons franchis et le travail des artisans de cette réussite. C'est aussi l'occasion de réunir la population et les élus pour célébrer la beauté de l'édifice ainsi que le dernier versement hypothécaire.

Contexte historique et politique

La construction de l'édifice législatif est significative, compte tenu de la façon dont l'administration publique a évolué dans le territoire au fil du temps. Même si les Territoires du Nord-Ouest ont déjà un gouvernement responsable à la fin du XIX^e siècle (à l'époque, des représentants d'autres régions du Canada sont élus pour gouverner le territoire), à compter de 1905, la responsabilité

Don Couturier est le stagiaire des Affaires publiques et des Communications à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Il était membre du comité organisateur ayant planifié les célébrations du 20e anniversaire.



Pour l'ouverture des célébrations du 20e anniversaire, les joueurs de tambour de la Première Nation des Dénés Couteaux-Jaunes entonnent une prière cérémoniale.

des affaires des T.N.-O. relève soit d'un commissaire en poste à Ottawa, soit d'un conseil composé de fonctionnaires nommés, soit d'une combinaison des deux.

En 1951, lorsque la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* est modifiée, une certaine forme de gouvernement représentatif est rétablie, et trois membres du district du Mackenzie sont élus au Conseil territorial. En 1965, Abe Okpik de Frobisher Bay (Iqaluit) devient le premier Autochtone à être nommé au Conseil, et peu de temps après, en 1966, trois circonscriptions de l'Arctique de l'Est sont créées.

Dès 1966, l'équilibre commence à changer, et au moment où la Commission Carrothers préconise le rétablissement d'un gouvernement responsable, il y a déjà sept membres élus et cinq nommés au sein du Conseil. Malgré tout, le pouvoir politique s'exerce depuis Ottawa, puisque les pouvoirs sont dévolus au commissaire. En 1967, Yellowknife est désignée capitale et devient officiellement le siège du gouvernement dirigé par le commissaire Stuart Hodgson. Ce n'est qu'en 1975 que le premier Conseil entièrement élu entre en fonction avec 15 membres au

total (et pour la première fois dans l'histoire du Canada, un organe législatif est majoritairement constitué de Dénés, de Métis et d'Inuits).

En 1980, le poste de chef des membres élus (titre qui sera éventuellement remplacé par celui de premier ministre) est créé et confié à George Braden. Dès 1981, le nombre de représentants élus passe à 24, dont sept membres du Conseil exécutif. La création d'un Conseil entièrement élu est une étape cruciale à partir de laquelle les T.N.-O. commencent à faire partie du paysage politique fédéral et à le façonner. Par exemple, en 1982, une délégation de députés des T.N.-O., dirigée par le chef du gouvernement, George Braden, se rend à Ottawa pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il inclut les droits ancestraux dans la Constitution rapatriée. Il aura fallu onze heures d'efforts diplomatiques et de négociations de coulisse, mais pour la première fois, les T.N.-O. participent au fédéralisme exécutif.

En 1987, peu de temps après le commissaire en poste à l'époque eut transféré ses pouvoirs au Conseil exécutif, la 11^e Assemblée législative adopte une motion qui a pour effet d'investir le chef du gouvernement du pouvoir de gérer

et de diriger l'organe exécutif du gouvernement. En 1990, un an avant que Nellie Cournoyea ne devienne la première femme autochtone de l'histoire du Canada à accéder à un poste de premier ministre, le Président Richard Nerysoo annonce le début de la construction de l'édifice législatif.

Tout au long de son histoire, l'Assemblée législative a dû surmonter d'immenses défis logistiques pour pouvoir poursuivre ses travaux. Constituée de collectivités éloignées, de circonscriptions gigantesques où la population est la plus clairsemée au Canada, l'Assemblée législative des T.N.-O. est investie du lourd mandat de représenter 64 000 personnes éparpillées sur territoire de plus de 3 000 000 de kilomètres carrés (à titre de comparaison, la circonscription de St. Paul en Ontario compte 116 463 personnes réparties sur un territoire d'à peine 15 kilomètres carrés).

Pour s'adapter à cette configuration géographique, l'Assemblée législative se déplace partout sur le territoire afin de tenir des séances dans différentes collectivités, où le soutien administratif offert est très variable d'un endroit à l'autre. Depuis 1951, elle a tenu des séances dans des collectivités aussi diverses qu'Ottawa, Inuvik, Frobisher Bay, Fort Smith, Yellowknife, Rankin Inlet et Norman Wells, et dans toutes sortes d'endroits comme des gymnases d'école, des salles de réception et des salles de conférence d'hôtels. Le fauteuil du Président est démonté, trimballé un peu partout sur le territoire et installé à différents endroits au gré des besoins.

La masse, qui est une œuvre d'art finement ouvragée par neuf artisans inuits de Cape Dorset, se promène constamment d'un endroit à l'autre sur le territoire. L'Assemblée s'efforce tant bien que mal d'assurer une représentation démocratique à la population des T.N.-O., même si elle est dépourvue de foyer principal où exercer ses activités politiques. À mesure que se poursuit le transfert graduel des responsabilités d'Ottawa vers le territoire, les attentes à l'égard de l'Assemblée s'accroissent, tout comme les frais engagés pour lui trouver un hébergement temporaire. Comme le souligne l'ex-greffier David Hamilton, « [i]l apparaît évident qu'une solution s'impose pour mettre fin aux arrangements temporaires fastidieux et coûteux actuellement en place pour héberger l'Assemblée et ses services de soutien ».

La construction de l'édifice législatif est une suite naturelle et indispensable. Non seulement elle allègera le fardeau financier à long terme que représente le modèle d'« assemblée itinérante », mais selon Hamilton, elle « tiendra compte des intérêts uniques et de la diversité de la population des T.N.-O. et encouragera la participation du plus grand nombre de citoyens possible ». Étant donné les relations financières du territoire avec le gouvernement fédéral et les restrictions imposées à l'égard de la conservation des recettes tirées des ressources naturelles, la seule interrogation qui subsiste concerne la façon de financer le projet.

Construction et conception de l'édifice de l'Assemblée législative

Pour venir à bout de cet enjeu crucial, l'Assemblée crée la Société de construction de l'édifice de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest – une association sans but lucratif dont le mandat est d'organiser le financement du projet et de trouver une façon de stimuler la participation du public à la construction de l'édifice. Elle est composée de l'ex-commissaire, John Parker, de sociétés de développement des Dénés, des Inuits et des Métis, de diverses autres sociétés du Nord et d'anciens hauts fonctionnaires du gouvernement des T.N.-O.

Après avoir envisagé un certain nombre de formules de financement, l'Assemblée finit par opter pour un programme de location avec option d'achat, en vertu duquel l'édifice sera financé par le biais d'une hypothèque conventionnelle amortie sur 20 ans. L'Assemblée autorise également la Société de construction à mettre en place un système de financement public volontaire par achat d'obligations pour permettre aux résidents des T.N.-O. de participer et de contribuer au projet. En vertu de ce système, la Société de construction exerce un contrôle sur l'édifice et en finance la conception et la construction, tandis que l'Assemblée reste locataire de l'édifice pour une période de 20 ans avant d'en prendre possession en novembre 2013. La logique derrière cet arrangement est la suivante : faire en sorte qu'à long terme, la population des T.N.-O. devienne propriétaire du nouvel édifice plutôt de continuer à financer les coûts astronomiques d'une Assemblée mobile sans rien obtenir de concret en retour.

Lorsque l'édifice est officiellement inauguré en novembre 1993, il est à tous points de vue un chef d'œuvre architectural. Niché sur la rive du lac Frame et entouré de la forêt boréale, l'édifice, avec ses dômes distinctifs, son enceinte circulaire, sa conception ouverte et ses matériaux locaux, a une allure moderne qui le distingue des autres édifices législatifs au Canada. La Société de construction a fait appel à deux cabinets d'architectes locaux : Pin/Matthews Architects et Ferguson Simek Clark Architects and Engineers, qui ont travaillé en collaboration avec Matsuzaki Architects Inc. de Vancouver et l'architecte paysagiste Cornelia Hahn Oberlander.

Les murs sont faits, en partie, de zinc extrait de la mine de l'île Cornwallis; les vastes espaces intérieurs sont éclairés par d'immenses fenêtres qui laissent filtrer la lumière naturelle, tandis que la Salle du caucus, l'enceinte de la Chambre et les couloirs sont ornés de sculptures et de tableaux d'inspiration boréale. La conception de l'édifice comporte peu d'éléments qui rappellent l'architecture de style victorien commune à la plupart des édifices législatifs canadiens. Cette entorse est un choix délibéré et conscient de la part des architectes, qui souhaitaient mettre en valeur le caractère distinct et unique des peuples, des cultures et du gouvernement de consensus

Célébration du vingtième anniversaire

Vingt ans après l'érection de l'édifice, le dernier versement hypothécaire devait être effectué en septembre 2013, et la date anniversaire de l'inauguration officielle, en novembre, approchait à grands pas. Le Bureau du greffier, sous la direction du Président Jackie Jacobson, a été chargé d'organiser la célébration du 20^e anniversaire.

Comme l'édifice n'est pas seulement un lieu de travail pour les législateurs, mais qu'il est aussi un lieu de rassemblement pour la population, le comité de planification a adopté un certain nombre de grands principes directeurs pour orienter ses préparatifs. Premièrement, la célébration devait être un événement dont la population des T.N.-O. allait pouvoir profiter. Deuxièmement, elle devait célébrer l'évolution historique de l'Assemblée législative ainsi que l'édifice lui-même. Troisièmement, elle devait être l'occasion pour le public d'entendre les anecdotes d'anciens dirigeants de façon à faire revivre les moments et les personnages qui ont façonné la vie politique contemporaine dans les T.N.-O. Au bout du compte, la célébration devait être une occasion rare et marquante de réunir des figures de proue de la scène politique du Nord et de convier le public à participer à la célébration du patrimoine politique du territoire.

Le soir du 1^{er} novembre 2013, le Grand hall était bondé. Des commissaires, des premiers ministres, des Présidents, des députés et des greffiers, actuels et anciens, sont arrivés accompagnés d'un nombre impressionnant de citoyens. Les Yellowknives Dene First Nation Drummers, un groupe de percussionnistes d'une collectivité voisine de Dettah, ont ouvert les festivités avec une prière cérémonielle au tambour. Après le mot de bienvenue de Président Jacobson, le moment était venu de procéder au dévoilement des portraits de tous les anciens premiers ministres et des deux derniers Présidents. Un par un, les anciens dirigeants territoriaux se sont avancés pour dévoiler leur portrait. Une fois que le public a pu explorer la Salle du caucus, le parquet de la Chambre, le contenu d'une capsule historique, l'enregistrement vidéo des messages de félicitations adressés par les autres assemblées législatives canadiennes et l'exposition de photos d'époque relatant l'évolution politique des T.N.-O., les personnes présentes se sont réunies dans la tribune publique pour assister au groupe de discussion des premiers ministres. Le groupe réunissait tous les anciens premiers, sauf un qui n'as pu être présent. Chacun a pris la parole suivant un ordre chronologique, c'est-à-dire en commençant par George Braden (chef du gouvernement de 1980 à 1984) et en terminant par Floyd Roland, premier ministre de 2007 à 2011.

Le groupe de discussion des premiers ministres a permis de raviver l'histoire politique du territoire par le biais de narrations, de témoignages de première main et d'observations générales énoncées en toute liberté, sans les contraintes imposées par l'examen du public et la responsabilité ministérielle. Les spectateurs ont ainsi pu



Photo de Tessa Macintosh

L'honorable Jackie Jacobson, président de l'Assemblée législative, coupe un gâteau à l'effigie de l'édifice législatif avec l'aide de sa fille Mikayla.

propres aux T.N.-O. La forme circulaire de la Salle du caucus et de l'enceinte de la Chambre, par exemple, vise à faciliter la recherche du consensus, la collaboration et la mise en commun des efforts d'un collectif dirigé par une minorité. De plus, elle s'inspire de la façon dont les groupes autochtones prennent des décisions au sein de leurs collectivités.

Les deux salles sont munies de cabines pour les interprètes, qui traduisent dans l'une ou l'autre des 11 langues officielles qui peuvent être utilisées en tout temps lorsque la Chambre siège. Certaines particularités, comme l'emplacement du fauteuil du Président à l'extrémité de la Chambre et le respect de la procédure parlementaire officielle, sont plus représentatives du système parlementaire de Westminster utilisé dans le reste du pays (à l'exception du Nunavut). L'édifice lui-même incarne les principes d'un parlement démocratique enracinés dans les traditions autochtones du Nord, qu'il s'agisse de la conception et des matériaux utilisés, des cultures représentées ou du système de gouvernement qui y est mis en œuvre. Enfin, les T.N.-O. ont acquis un foyer permanent enraciné dans le patrimoine politique du territoire, qui hébergera l'Assemblée pour plusieurs années à venir.

entendre des points de vue personnels, des anecdotes à propos des Conférences des premiers ministres (CPM) et des réflexions sur les objectifs et les ambitions de ceux qui ont occupé et occupent les plus hautes fonctions politiques du territoire.

À propos de la délégation qui s'est rendue à Ottawa en 1982 au moment du rapatriement de la Constitution, Richard Nerysoo a affirmé ce qui suit : « [L]a plupart des gens attribuent le crédit des modifications constitutionnelles apportées aux articles 25 et 35 à un tas d'autres intervenants, alors qu'en réalité, c'est cette délégation qui a dirigé les échanges en question et donné l'assurance aux Canadiens que les intérêts des Premières nations et des collectivités autochtones, des Métis et des Inuits allaient être protégés ». Dennis Patterson s'est quant à lui remémoré l'époque où les dirigeants du gouvernement territorial ont commencé à participer aux CPM à Ottawa. « [N]ous devenions des égaux. Les portes des Conférences des premiers ministres nous étaient désormais ouvertes. [...] Au cours de mon mandat, les T.N.-O. ont atteint leur maturité et sont devenus un interlocuteur stratégique très important au Canada. », a-t-il souligné. Joe Handley a pour sa part exprimé un avis fort différent sur le même sujet : « ils nous ont rapidement fait comprendre que nous étions un petit poisson dans un grand étang ». Nellie Cournoyea a quant à elle lancé un conseil amical à ceux qui aspirent à des fonctions politiques : « [s]

vous savez qu'il y a un combat à livrer et que vous n'êtes pas prêt à le mener, il vaut mieux rester chez vous ».

D'autres anciens premiers ministres ont évoqué leur style ou leur approche particulière à l'égard de la gouvernance et de la nature du gouvernement de consensus de façon plus générale. Aux dires de Jim Antoine, « de nos jours, nous devons conserver ce genre d'approche [...] nous abordons le transfert des responsabilités suivant une approche intergouvernementale à trois paliers – le gouvernement autochtone, le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial », tandis que Stephen Kakfwi est d'avis que l'aspect le plus important du gouvernement de consensus réside dans le fait qu'« il fonctionne d'une façon que les Inuvialuit, les Dénés et les Métis acceptent aisément ». Au terme de la séance de discussion, les députés avaient une image dynamique et haute en couleurs de l'évolution politique des T.N.-O., façonnée au fil du temps par d'anciens dirigeants dont la présence s'échelonne sur 30 ans d'histoire.

Après cet échange instructif et fascinant, Renalita Arluk de Fort Smith a présenté une fabuleuse reconstitution théâtrale des grands moments de l'histoire du territoire, et l'auteure-compositrice-interprète de Yellowknife, Leela Gilday, gagnante d'un prix Juno, a fait une prestation musicale. Un groupe de percussionnistes inuvialuit de Tuktoyaktuk, lieu d'origine du Président, a clos la soirée sur une note entraînante.



Photo de Tessa Macintosh

Le groupe de discussion des premiers ministres a réuni presque tous les anciens premiers ministres du territoire (de gauche à droite) : George Braden, Richard Nerysoo, Nick Sibbeston, Dennis Patterson, sous-greffier Doug Schauerte, Nellie Cournoyea, Jim Antoine, Stephen Kakfwi, Joe Handley et Floyd Roland. L'ancien premier ministre Don Morin n'a malheureusement pas pu être présent.

Conclusion

La population des Territoires du Nord-Ouest a de nombreuses raisons de célébrer sur le plan politique. Son gouvernement est passé du statut de dépendance coloniale à une imposante et complexe entité régie par 19 députés élus issus de toutes les régions du territoire. Le Conseil exécutif exerce un vaste contrôle sur les affaires des T.N.-O.

L'Assemblée est à l'image de la population qu'elle représente et s'inspire des traditions des habitants qui peuplent le territoire. Le territoire exerce maintenant bon nombre des pouvoirs dévolus aux provinces, et le processus de transfert des responsabilités se poursuit toujours aujourd'hui. L'édifice de l'Assemblée législative est un rappel constant des progrès accomplis jusqu'ici et des artisans qui y ont contribué.

Appel de propositions

La Revue parlementaire canadienne est en train de planifier un numéro thématique concernant les questions numériques qui concernent les parlements. Nous invitons parlementaires, universitaires et autres observateurs intéressés nous soumettre des propositions.

Exemples de sujets :

- **Y a-t-il un fossé numérique grandissant entre les parlements et l'électorat?**
- **Une communication efficace avec les électeurs à l'ère électronique**
- **La croissance et l'utilisation des dispositifs électroniques dans les assemblées**
- **La sécurité, la gestion et l'archivage des données à l'ère numérique**
- **Perspectives internationales sur les questions numériques dans les assemblées**
- **Considérations sur le vote électronique et les ePetitions**

Les propositions doivent être envoyées à l'éditeur avant le 21 juin, bien que les soumissions avant cette date sont bienvenues. Votre proposition doit comprendre 200-250 mots détaillant l'argument principal. Les articles ou des discours, portant sur ce thème, et qui ne sont pas publiés ailleurs sous une forme identique peuvent également être considérés pour publication après révision.

La RPC s'efforcera de publier autant de soumissions que possible dans le prochain numéro. Les contributions acceptées peuvent être retenues pour une publication future en cas de manque d'espace.

SVP, contactez: Will Stos, Directeur

Courriel: will_stos@ontla.ola.org

T: (416) 325-0231

F: (416) 325-3505

1405 Whitney Block
Queen's Park
Toronto
ON, M7A 1A2

